



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Premières mesures de J-M. Blanquer : cadre national explosé et dialogue social bafoué

Il n'aura pas fallu bien longtemps pour que les craintes de la CGT Éduc'action sur la politique du ministre Blanquer soient confirmées. La présentation de deux arrêtés au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du jeudi 8 juin concernant les rythmes scolaires et la réforme du collège, en est l'illustration.

Malgré les appels du ministre aux syndicats pour travailler "dans la confiance", celui-ci décide de présenter deux textes, travaillés unilatéralement par son ministère et sans dialogue social, qui modifieront largement les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Il applique ainsi la méthode du président Macron qui souhaite légiférer par ordonnances une vaste réforme du code du travail promise dès l'été. Pour la CGT Éduc'action, cette méthode est inacceptable.

Les projets de textes démontrent la volonté du ministre d'exploser le cadre national de l'Éducation tout en maintenant l'architecture des réformes issues du quinquennat précédent. Ils valident ainsi les critiques de la CGT Éduc'action qui prévoyait cette dérive possible.

Le projet de décret des rythmes scolaires instaure la possibilité, pour les communes, de revenir à la semaine de 4 jours et de déroger au calendrier scolaire annuel. Ainsi, sans remettre en cause les décrets Peillon-Hamon, il aggrave la désorganisation du travail et les inégalités sur l'ensemble du territoire où plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels.

Le projet d'arrêté collège abroge certains principes de la réforme en permettant le retour d'options facultatives, des sections européennes ainsi que la quasi suppression des enseignements pratiques interdisciplinaires. Ce projet incite à utiliser la dotation complémentaire pour recréer les options et laisse plus de marge encore à la modulation des horaires disciplinaires annuels.

Pour la CGT Éduc'action, ce nouvel arrêté accroît davantage l'autonomie et généralise la concurrence entre établissements. Il s'agit rien de moins qu'une attaque sans précédent contre le collège unique et l'égalité entre les élèves sur le territoire.

Le ministre compte beaucoup sur ces deux textes pour marquer son arrivée et sa méthode de travail. Alors qu'il les avait présentés en ouverture du CSE, ils ont été largement rejetés, ce qui marque un premier revers pour sa politique.

La CGT Éduc'action dénonce ces deux projets de texte. Elle continue d'exiger l'abrogation des réformes des rythmes scolaires et du collège ainsi que l'ouverture de négociations pour un autre projet. Elle travaille avec la CGT et les personnels pour construire un rapport de force national pour résister à la politique gouvernementale.

Montreuil, le 9 juin 2017